

Département de Maine et Loire  
Arrondissement de SAUMUR  
COMMUNE de BRAIN SUR ALLONNES

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 8 novembre 2022

L'An deux mille vingt-deux, le huit du mois de novembre à 20 heures 30, les membres du Conseil Municipal de cette commune se sont réunis au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel des séances, en session ordinaire du mois de novembre, sous la présidence de Monsieur Yves BOUCHER, Maire.

Convocation du 02/11/2022

Nombre de Conseillers  
en exercice : 19

Nombre de Conseillers  
présents : 18

Conformément à l'article  
L 2121-25 Code Général des  
Collectivités Territoriales, la  
liste des délibérations est  
affichée à la mairie et mise  
en ligne sur le site internet, le  
15/11/2022.

**Présents** : Mmes et MM. BOUCHER Yves, LEVEQUE Béatrice, PETERS Nathalie, BERGER Ludovic, CHARRIER Sophie, SCHAEFER Virginia, REIGNIER Maxime, MORICEAU Marie-Annick, BOUCHER Annick, LE SAGE Gwénaëlle, TESSIER Dominique, GUÉRÉCHEAU-DESVIGNES Nicolas, DELAUNAY Sébastien, DUDÉ Guillaume, JAMET Amélie, CANONNE Julien, GALLARD Corine, COUINEAU Cyrille

**Excusé** :

M. LEJEUNE Jacques représenté par M. BOUCHER Yves

**Secrétaire de séance** : M. REIGNIER Maxime

DCM2022-11-106 **Cimes de Courcy – licence IV** :  
Acte 3.5.8 : Domaine et patrimoine – actes de gestion du domaine public

Le 6 mars 2000, une convention avait été conclue avec l'association AREGHAT pour gérer la licence IV ouverte dans la forêt communale de Courcy au lieu-dit la Cave Peinte.

Considérant que, suite à la décision du conseil municipal par délibération n°2018-05-081 en date du 14 mai 2018, l'association n'a plus aujourd'hui en charge l'exploitation et l'animation de la zone touristique de la forêt communale, il est, par conséquent, nécessaire de résilier la convention de mise en gérance de la licence IV communale.

Le Conseil Municipal,  
Conformément à l'article 4 de la convention,  
Après en avoir délibéré :

Décide de résilier, au 31 janvier 2023, la convention de mise en gérance de la licence IV communale signée le 6 mars 2000 avec l'association AREGHAT.

Donne tous pouvoirs au Maire, aux Adjoints et au Conseiller Délégué pour réaliser toutes opérations et signer toutes pièces relatives à l'exécution de la présente délibération.

Le secrétaire,  
Maxime REIGNIER



Pour extrait conforme.  
Le Maire,  
Yves BOUCHER

